

**COMMUNE DE TURRIERS**  
Département des Alpes de Haute Provence  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 mars 2017

n° 2017-03-10-006

L'an deux mille dix sept

Le treize février à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de **TURRIERS**, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Jean Yves SIGAUD, Maire

DATE CONVOCATION : 06 mars 2017

DATE D'AFFICHAGE : 06 mars 2017

Etaient présents : Jean François PIZZABALLA, Jean-Yves SIGAUD, Alette de WYNDT, Marie Joséphe AYASSE, Dominique BAYLE-ROSTAN, Vicente GASPAR DOS SANTOS, Olivier ROSSIT, Nicole DE MEY PEIX, Jean Baptiste PEI-TRONCHI.

Absents excusés : Philippe GIRAUD-MOINE donne pouvoir à Jean François PIZZABALLA et Sandrine DEBELS donne pouvoir à Jean-Yves SIGAUD

Secrétaire: Olivier ROSSIT

**MOTION POUR LE MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS**  
**AU PAYS DE LA MOTTE DU CAIRE - TURRIERS.**  
**"CONSERVONS LE BUREAU DE POSTE DE PLEIN EXERCICE,**  
**OUVERT DU LUNDI MATIN AU SAMEDI MIDI".**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de La Poste qui sont proposées à la commune de la Motte du Caire et demande qu'en soutien aux actions déjà menées par le collectif de défense de La Poste, le conseil municipal approuve la motion suivante :

- Nous réaffirmons notre attachement à un service postal de qualité et de proximité.
- Nous nous opposons résolument à toute diminution des horaires d'ouverture, à la fermeture annoncée du lundi dès le mois de juin prochain et à toutes autres mesures unilatérales de La Poste, étapes à de nouvelles régressions.
- Nous nous opposons résolument au raisonnement de La Poste en termes de rentabilité financière au détriment des principes du service public d'égalité d'accès et de continuité de service.
- Nous refusons ce désengagement de La Poste qui contredit les besoins des usagers de nos communes rurales et risque de nous handicaper dans notre volonté de développement économique local.
- Nous demandons à la Direction de La Poste, l'abandon de cette décision unilatérale.
- Nous mettrons tout en œuvre pour garantir la pérennité et la qualité du service public postal.

Motion adoptée à l'unanimité des présents et des représentés

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Le Maire, Jean Yves **SIGAUD**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210402228-20170310-D2017\_03\_10\_006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2017

Publication : 13/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation